

GUIDE DE ROUTE



COUPE DE FRANCE JUNIORS
TOUR CARMAUSIN SEGALA

Épreuve par étapes

9 et 10 juillet 2022 – Tarn – Occitanie



COUPE DE FRANCE JUNIORS TOUR CARMAUSIN SEGALA

COMPÉTITION

Engagements & Règlements	3
Permanences & Lieux pratiques	4
Règlement particulier de l'épreuve	5
Etape 1	10
Etape 2	14

INFOS PRATIQUES

Contacts	18
Dispositif de secours	18
Partenaires	19

ENGAGEMENTS

Participation

Selon l'article 2 du règlement Route Coupe de France Juniors, la Coupe de France des Juniors 2022 est réservée pour les cyclistes français ou étrangers* titulaires d'une licence juniors, délivrée par la Fédération Française de Cyclisme et âgés de 17 et 18 ans dans l'année. (*Voir à l'article 1.1.030 de la réglementation fédérale)

Conformément à l'article 4 du règlement Route Coupe de France Juniors, la participation des équipes est définie ci dessous :

- Comités régionaux FFC
- Comité départemental du lieu de l'organisation de l'épreuve Invitation au gré de l'organisateur

Wilds – Cards :

- Équipes françaises dans la limite de 3 maximum choisies par l'Organisateur et validées par la DTN (clubs, comités départementaux, équipes mixtes, SEF, etc...)
- Quatre équipes étrangères maximum et dans la limite de six équipes étrangères dans les zones avec accord frontaliers, de club ou sélection régionale, à l'exclusion des équipes nationales.

Composition des équipes

Selon l'article 4 du règlement Route Coupe de France Juniors, l'épreuve se dispute par **équipes de 4 à 8 coureurs.**

ARBITRES

Collège des arbitres

Président du Jury : Catherine GASTOU

Commissaire 1 : Séverine LOPES DIAS

Commissaire 2 : Mauricette PASCAL

Juge Arrivée : Grégory MAURI

Chronométrateur 1 : Alain VANDAL

Chronométrateur 2 : Daniel BELLANTONIO

Commissaire Moto 1 : Cyrielle SERVAT

Commissaire Moto 2 : Stéphane LAVIGNAC

Commissaire adjointe : Chantal BOYER

Commissaire adjointe : Carine BUSQUERES

RÈGLEMENT

Organisation

L'épreuve du Tour Carmausin Ségala est organisée par **le Ségala Cyclisme Organisation (SCO)** sous les règlements de la Fédération Française de Cyclisme et de la Coupe de France Juniors

Type d'épreuve

L'épreuve compte pour la quatrième manche de la **Coupe de France Juniors 2022**. Elle est inscrite au calendrier FFC.

Selon l'article 5 du règlement Route Coupe de France Juniors, l'épreuve sert de support au classement de la Coupe de France Juniors.

Antidopage

Le règlement antidopage de la FFC s'applique intégralement à la présente épreuve. Le contrôle antidopage a lieu à :

Etape 1 :

- Salle polyvalente, 20 avenue Saint Sernin, 81130 Cagnac les Mines

Etape 2 :

- Annexe de la mairie, 6 Rue du Chanoine Frayssinet, 81400 Carmaux

LIVE TRANSPONDEURS

<https://www.stsport.fr/LIVE/g-live.html?f=SCO/2022-TCS.clax>





PERMANENCES

Lieux & horaires d'ouverture

Les **permanences du départ et d'arrivée** se tiendront comme suit :

► Vendredi 8 juillet 2022

Permanence

Salle multifonction
1 route de Valence
81350 Valderiès

16h à 17h00 – Retrait des dossards
17h15 – Réunion des DS
18h – Présentation des équipes

► Samedi 9 juillet 2022

Permanence de départ

Cap'Découverte, Maison de la forme
81450 Le Garric

11h – Réunion motards et chauffeurs
Salle Lucie Aubrac, Place René Cassin
81450 Le Garric
13h30 – 1er Départ du CLM
16h00 – Dernier départ du CLM
16h30 – Dernière arrivée
16h45 – Podium protocolaire

Permanence d'arrivée

Podium d'arrivée, Allée des Roseaux
81130 Cagnac les Mines

► Dimanche 10 juillet 2022

Permanence de départ

Salle Lucie Aubrac,
Place René Cassin
81450 Le Garric

11h45-12h45 – Présentation des équipes et signature des coureurs
12h50 – Appel des concurrents
13h00 – Départ fictif
13h05 – Départ réel lancé

Permanence d'arrivée

Podium d'arrivée, Avenue Albert Thomas
81400 Carmaux

Radio-tour

L'information course sera assurée par la société **Alain Biles Cyclisme Développement**. Les informations courses sont émises sur les fréquences 157.575 mhz



2^{ème} Tour Carmausin Ségala **EPREUVE FEDERALE JUNIORS HOMMES**

Règlement de l'épreuve

Art. 1 : Organisation

L'épreuve du Tour Cycliste du Carmausin Ségala est organisée par le Ségala Cyclisme Organisation sous les règlements de la Fédération Française de Cyclisme. Elle se dispute le samedi 9 et le dimanche 10 Juillet 2022.

Art. 2 : Type d'épreuve

L'épreuve est réservée aux athlètes de la catégorie Hommes Juniors. Elle est inscrite au calendrier FFC Juniors, en classe 2.14.

Art. 3 : Engagements et participations

Conformément à l'article 4 du règlement de la Coupe de France Juniors, le nombre de coureurs par équipe est de 4 coureurs au minimum et de 8 coureurs au maximum. L'épreuve est ouverte aux équipes suivantes :

- Comités régionaux FFC
- Comité départemental du lieu de l'organisation de l'épreuve

Invitation au gré de l'organisateur

(Wilds – Cards) :

- Équipes françaises dans la limite de 3 maximums choisis par l'Organisateur et validées par la DTN (clubs, comités départementaux, équipes mixtes, SEF, etc...)
- Quatre équipes étrangères maximum ou six équipes étrangères dans les zones avec accord frontaliers. (Équipes de club ou sélection régionale, à l'exclusion des équipes nationales)

NB : La participation à moins de 4 coureurs est autorisée pour les coureurs d'Outre-Mer et de Corse

Pour les équipes invitées (Wilds-Cards), les candidatures doivent impérativement être parvenues à l'organisateur avant le 1er Mai 2022. Un chèque de caution de 200 euros sera demandé à 2 mois de l'épreuve. Aucune équipe ne pourra être constituée au départ de l'épreuve.

Il sera possible pour toutes les équipes d'effectuer des remplacements jusqu'à la clôture de la permanence de départ. Pour cela, chaque équipe pourra mentionner quatre remplaçants.

Art. 4 : Permanence

La permanence de l'épreuve aura lieu le vendredi 8 juillet 2022 à la salle Multifonctions 1 route de Valence, 81350 Valderiès de 14h à 18h00. Le retrait des dossards par les directeurs sportifs de 16h à 17h15. La réunion des directeurs sportifs se fera à 17h30 au même endroit.

Chaque équipe recevra de la part de l'organisateur deux dossards, une plaque de cadre et une puce électronique par coureur.

Pour les équipes invitées, le chèque de caution sera rendu par courrier, après restitution des plaques et transpondeurs.

La non-restitution du transpondeur sera facturée 60 euros.

Art. 5 : Contre la Montre individuel

Conformément à l'article 7 du règlement de la Coupe de France, les départs seront donnés de 1' en 1' par vagues, suivant l'ordre inverse du classement général individuel de la Coupe de France. Pour les équipes non classées, l'ordre sera établi par l'organisateur et l'éventuelle équipe de Comité Départemental du Tarn partira en premier, avant les équipes non classées.

Les coureurs de chaque équipe doivent se présenter au contrôle du matériel au plus tard 15 minutes avant l'heure de départ prévue.

Les vélos de contre la montre seront autorisés.

Les transpondeurs devront être installés sur les vélos de contre la montre.

Un pré-contrôle des vélos sera possible dans la zone départ de 10h à 12h le samedi matin.

Art. 6 : Départ de l'épreuve en ligne

Les coureurs doivent se présenter à la présentation des équipes et au contrôle de signatures suivant l'ordre inverse du classement par équipe de la première étape sauf l'équipe du leader du classement général individuel qui sera appelée en dernier.

Après avoir effectué l'appel des coureurs, le départ réel sera donné lancé si aucun incident n'est survenu durant le parcours fictif.

Art. 7 : Incidents

En cas de force majeure, l'organisation se réserve le droit de changer le programme de la course à la dernière minute, avec l'aval du collège des arbitres.

Le collège des arbitres peut à tout moment :

- Modifier le parcours
- Déterminer la neutralisation temporaire de l'épreuve
- Annuler une partie de l'étape et donner un nouveau départ à proximité du lieu de l'incident
- Considérer l'étape comme non disputée et d'en annuler les résultats

Chaque directeur sportif est responsable de ses coureurs, de leur comportement tout au long de cette épreuve ainsi que des hébergements.

Art. 8 : Arrivées

A chaque étape, le dernier kilomètre sera signalé par un panneau placé sur le côté droit de celle-ci.

Dans le dernier kilomètre restant pour atteindre la ligne d'arrivée, les 500, 300, 200, 150, 100 et 50 derniers mètres seront matérialisés par des panneaux des deux côtés de la chaussée.

Dans toutes les arrivées, les temps enregistrés par le chronométrateur servent à établir le classement général individuel au temps.

Art. 9 : Incidents de course dans les derniers kilomètres

Selon l'article du règlement FFC 2.6.024 et 2.6.025, en cas de chute, de crevaison ou d'incidents mécaniques dûment constatés, dans les trois derniers kilomètres de l'étape en ligne, le ou les coureur(s) accidenté(s) est (sont) crédité(s) du temps du ou des coureur(s) en compagnie du ou desquels ils se trouvaient au moment de l'incident. Son ou leurs classement(s) sera(ont) celui du franchissement de la ligne d'arrivée. Si à la suite d'une chute dans les trois derniers kilomètres un coureur est dans l'impossibilité de franchir la ligne d'arrivée de l'étape en ligne, il sera classé à la dernière place de l'étape et crédité du temps du ou des coureur(s) en compagnie du ou desquels il se trouvait(ent) au moment de la chute.

Art. 10 : Délais d'élimination

En fonction des caractéristiques des étapes, les délais d'élimination ont été fixés comme suit :

- Etape 1 : 25%
- Etape 2 : 15%

Conformément à l'article 2.6.028 du règlement FFC, en cas

exceptionnel uniquement, imprévisible et de force majeure, le collège des arbitres peut prolonger les délais d'arrivée après consultation de l'organisateur.

Art 11 : Classement général individuel au temps

Le classement général individuel au temps est établi par l'addition des temps enregistrés par le chronométrateur dans chacune des étapes, en tenant compte des pénalités éventuelles (article 2.6.013).

En cas d'égalité de temps au classement général individuel, les fractions de seconde enregistrées lors des étapes contre la montre individuelles sont réincorporées dans le temps total pour départager les coureurs ex aequo.

En cas de nouvelle égalité, il est fait appel à l'addition des places obtenues à chaque étape et en dernier ressort, à la place obtenue dans la dernière étape disputée. (Article 2.6.013).

Le leader du classement général individuel au temps porte un maillot jaune.

Art 12 : Classement général individuel «Grimpeur»

Le classement du meilleur grimpeur s'obtient par l'addition des points attribués au sommet de chaque côte.

La cotation des points sera celle mentionnée : 5 - 3 - 2 - 1 aux 4 premiers de chaque côte répertoriée.

En cas d'égalité au classement général individuel du Meilleur Grimpeur, il est fait application des critères suivants, jusqu'à ce qu'il y ait départage :

1. Nombre de premières places dans les côtes
2. Classement Général Individuel au Temps

Pour figurer au classement général individuel du "Meilleur Grimpeur", les concurrents devront obligatoirement terminer l'épreuve.

Le leader du classement général individuel du "Meilleur Grimpeur" porte un maillot bleu.

Le vainqueur de ce classement annexe apportera les 5 points aux classements individuels de la Coupe de France Juniors.

Art 13 : Classement général individuel «Sprint Intermédiaire»

Le classement s'obtient par l'addition des points attribués à chaque sprint intermédiaire.

La cotation des points sera celle mentionnée : 5 - 3 - 2 et 1 aux 4

premiers de chaque sprint intermédiaire.

En cas d'égalité au classement général individuel du sprint intermédiaire, il est fait application des critères suivants, jusqu'à ce qu'il y ait départage :

1. Nombre de premières places dans les sprints intermédiaires
2. Classement Général Individuel au Temps

Pour figurer au classement général individuel du Sprint Intermédiaire, les concurrents devront obligatoirement terminer l'épreuve.

Le leader du classement général individuel du Sprint Intermédiaire porte un maillot vert.

Art 14 : Classement général individuel du «Jeune»

Le classement général individuel du "Meilleur Jeune" est établi pour les Juniors 1ère année (17 ans) suivant le classement général individuel au temps.

Le leader du classement général individuel du "Meilleur Jeune" porte un maillot rose.

Art 15 : Classement général par Equipes

Le classement par équipes de chaque étape s'établit par l'addition des trois meilleurs temps individuels de chaque équipe, en tenant compte des pénalités éventuelles.

En cas d'égalité, les équipes sont départagées par l'addition des places obtenues par leurs trois premiers coureurs de l'étape. En cas de nouvelle égalité, les équipes sont départagées par la place de leur meilleur coureur au classement de l'étape.

Le classement général par équipes s'établit par l'addition du classement par équipes de chaque étape. En cas d'égalité, il est fait application des critères suivants, jusqu'à ce qu'il y ait départage :

1. Nombre de premières places dans le classement par équipes d'étape
2. Nombre de deuxièmes places dans le classement par équipes d'étape
- Etc.

S'il y a toujours égalité, les équipes sont départagées par la place de leur meilleur coureur au classement général individuel.

Toute équipe réduite à moins de trois coureurs est éliminée du classement général par équipes.

Art 16 : Classement général individuel «Occitan»

Le classement est réservé aux coureurs ayant une licence dans un club de la région d'Occitanie. Il est établi suivant le classement général individuel. Pour bénéficier des prix de ce classement, tout concurrent doit avoir accompli la totalité du parcours de l'épreuve dans les délais réglementaires.

Art. 17 : Prix Spéciaux

Pour l'étape 2, le premier coureur qui passera en tête au niveau du kilomètre 81 recevra le prix du Conseil Départemental du Tarn.

Après délibération du jury composé de membres de l'organisation et des arbitres, le prix de la combativité récompensera le coureur qui aura été le plus en vue lors des 2 étapes.

Art. 18 : Assistance Technique Neutre

Le service Assistance Technique Neutre est assuré par trois véhicules.

Art. 19 : Radio Tour

Les informations courses sont émises sur les fréquences 157.575 mhz. Les postes radio seront fournis par Alain Biles Cyclisme Développement. La remise des postes s'effectuera le samedi avant le CLM.

Art. 20 : Antidopage

Le règlement antidopage de la FFC s'applique intégralement à la présente épreuve. Une salle sera réservée à cet effet aux abords de chaque arrivée d'étape. Les noms des salles de contrôle antidopage et leurs adresses se trouvent dans le guide technique. (Cf. Guide technique page 4)

Art. 21 : Pénalités – Litiges

Le barème des modalités de la FFC est le seul applicable. Le collège des arbitres se réserve le droit de statuer sur certains points non prévus au règlement.

Art. 22 : Protocole / Port des Maillots de Leader

Conformément à l'article 1.2.112 du règlement FFC, doivent se présenter après chaque étape au protocole :

- Le vainqueur de l'étape.

- le leader du classement général individuel au temps
- le leader du classement général "Grimpeur"
- le leader du classement général "Sprint Intermédiaire"
- le leader du classement général "Jeune"
- le leader du classement général "Occitan"
- La meilleure équipe au général (3 coureurs minimum + le DS)
- Le combatif
- Le prix du Km 81 lors de l'étape 2

A l'arrivée de l'épreuve, seront également conviés :

- Les 2ème et 3ème du classement Général individuel.

Le port des maillots de leader est obligatoire depuis le contrôle de signature jusqu'à la cérémonie protocolaire d'arrivée.

Ordre des maillots en cas de cumul lors des différents classements :

- Maillot jaune (classement général au temps),
- Maillot bleu (classement général "Grimpeur"),
- Maillot vert (classement général "Sprint Intermédiaire"),
- Maillot rose (classement général "Jeune"),
- Maillot rouge (classement général "Occitan")

Les coureurs se présenteront dans un délai maximum de 10 minutes après leur arrivée.

Art. 23 : Sécurité / Accident

Conformément à l'article 1.2.082, les coureurs se doivent d'observer les dispositions légales du pays et donc suivre le code de la route français, notamment pour les coureurs attardés. L'organisation ne pourra être tenu responsable en cas d'incident.

L'itinéraire est indiqué au sol et par des panneaux. L'organisation décline toutes responsabilités en cas d'accidents survenant avec des tiers. Tout coureur victime d'un accident et transporté à l'hôpital, doit savoir que tous les frais inhérents à cet incident sont à sa seule charge et non à celle de l'organisateur. Tout incident ou accident touchant les véhicules d'équipes ne pourra en aucun cas être de la responsabilité de l'organisateur.

Art. 24 : Respect de l'environnement

Après chaque zone de ravitaillement, il existe des zones vertes (zones de collecte de déchets). Le coureur doit utiliser cette zone pour jeter ses déchets. Hors zone, il doit conserver ses déchets dans ses poches, sinon il sera sanctionné suivant le règlement FFC.

Art. 25 : Prix

Les prix présents en annexe (page 10) seront attribués.

Les primes suivantes seront attribuées pour chaque premier des classements annexes : « Meilleur Grimpeur », « Sprint intermédiaire », « Meilleur Jeune » et « Meilleur Occitan » : 50€.

Art. 26 : Service médical

Conformément aux règlements, l'épreuve dispose d'un service médical (1 médecin et 2 ambulances) assurant gratuitement les soins en course et, le cas échéant, le transfert vers un établissement hospitalier. Tous les coureurs devront être assurés contre les accidents pouvant intervenir au cours de l'épreuve et leurs conséquences en matière de responsabilité civile de frais médicaux d'hospitalisation et de rapatriement vers leur domicile.

Art. 27 : Résultats

Les résultats complets seront disponibles pour toutes les équipes chaque soir, après l'étape, dans les différents logements, envoyés par mail à l'adresse indiquée à la permanence, ainsi que sur le site de la course : <https://www.tourcarmausinsegala.com>

Art. 28 : Droit à l'image

En acceptant de participer au Tour du Carmausin Ségala, chaque participant (coureurs et encadrant(e)s) déclare accepter librement que notre association « Ségala Cyclisme Organisation » puisse :

- Utiliser librement les photographies, films et/ou enregistrement audio reprenant son image/voix dans tous types de publications et toutes formes d'émissions de télévision ou de communications sur internet, formats papiers ou autres formats nouveaux.

- Inclure et archiver ces photographies, films et/ou enregistrement audio dans leurs bases de données et supports informatiques.

- Utiliser ces photographies, films et/ou enregistrement audio conformément à des fins de promotion, d'information ou d'éducation, en vue d'illustrer ou de promouvoir nos activités ou projets présents, passés ou futurs.

Annexe Art. 25 : Prix

Clas. Coureur	Etape 1	Etape 2	Clas. Général
1	109 €	109 €	109 €
2	80 €	80 €	80 €
3	65 €	65 €	65 €
4	54 €	54 €	54 €
5	44 €	44 €	44 €
6	38 €	38 €	38 €
7	30 €	30 €	30 €
8	25 €	25 €	25 €
9	16 €	16 €	16 €
10	11 €	11 €	11 €
11	9 €	9 €	9 €
12	8 €	8 €	8 €
13	8 €	8 €	8 €
14	8 €	8 €	8 €
15	7 €	7 €	7 €
16	6 €	6 €	6 €
17	6 €	6 €	6 €
18	6 €	6 €	6 €
19	5 €	5 €	5 €
20	5 €	5 €	5 €
Total	540 €	540 €	540 €

EQUIPES ENGAGÉES

COMITÉS RÉGIONAUX



EQUIPES FRANÇAISES ET DÉPARTEMENTALE

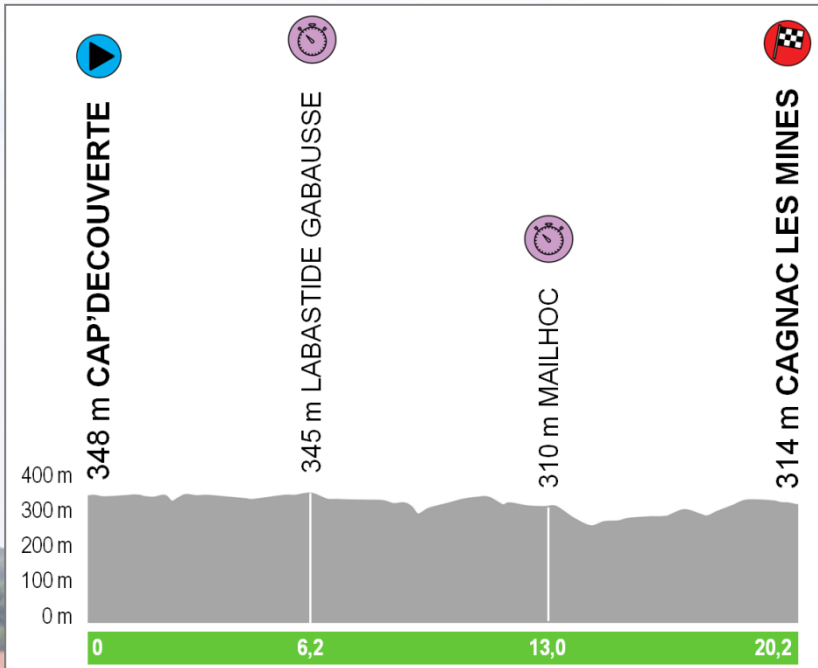


EQUIPES ÉTRANGÈRES



Etape 1 : CLM individuel - Cap'Découverte / Cagnac les Mines

Samedi 9 Juillet 2022 - 20,2 Km



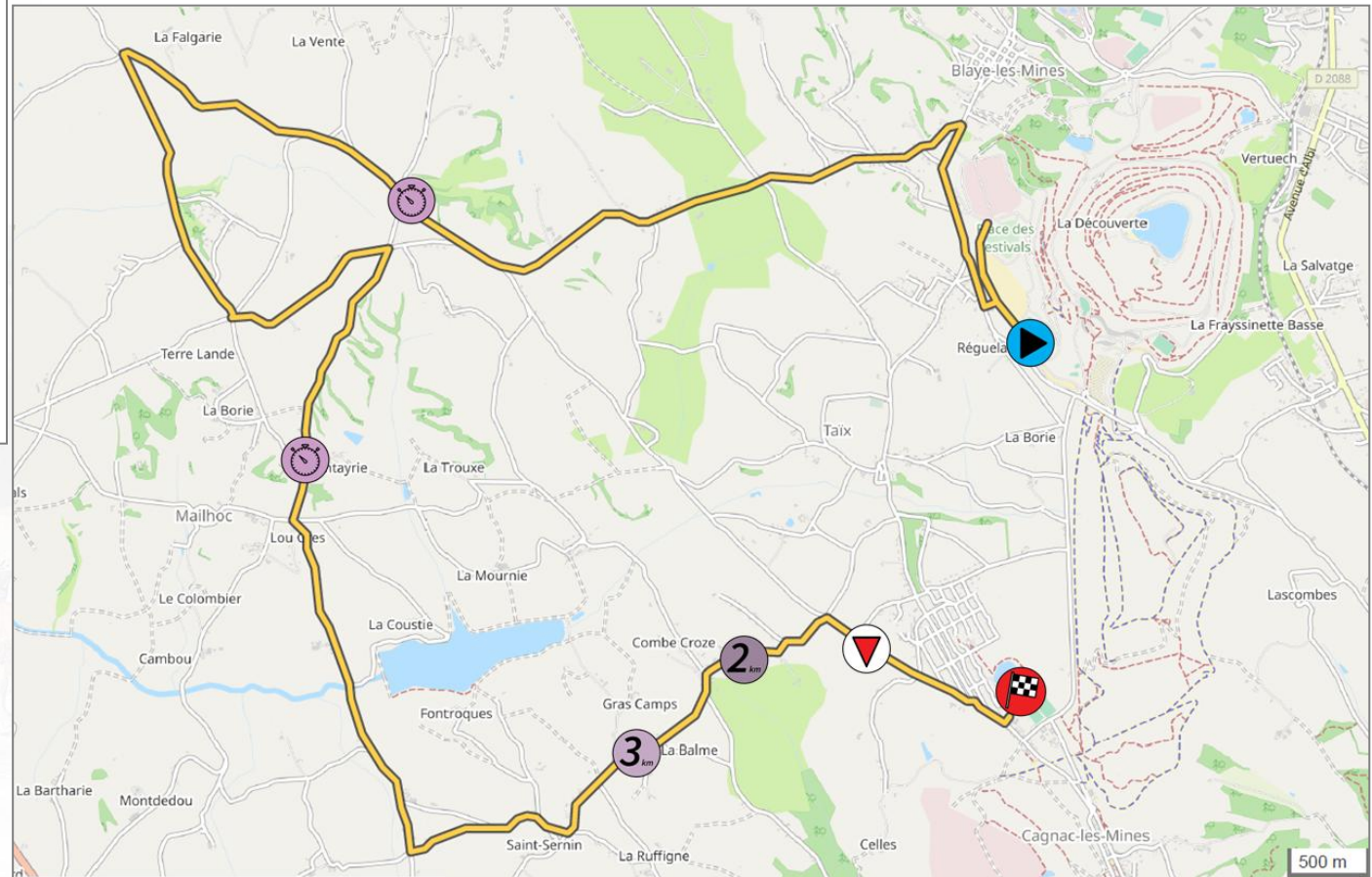
Rond-Point D25/Entrée Cap'Découverte

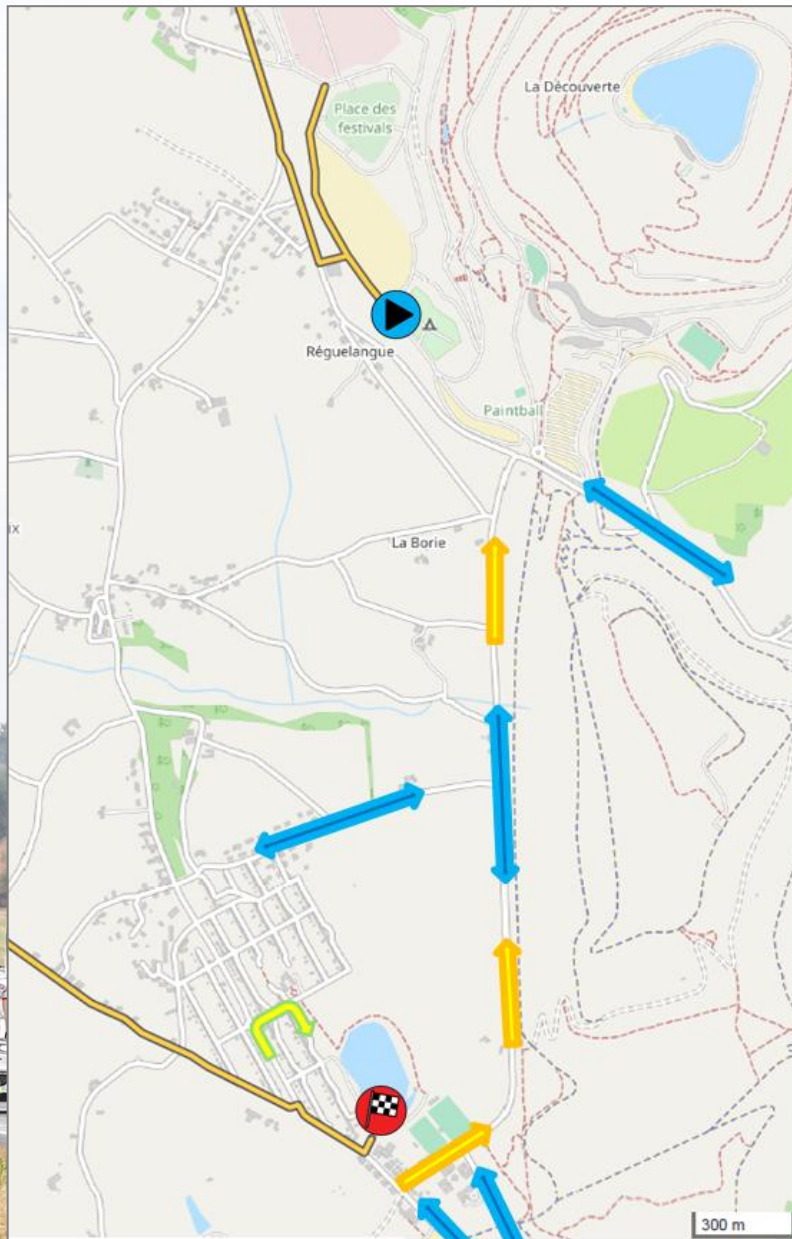
Zone de Départ : Avenue Jalabert Cap'Découverte

1^{er} départ : 13h30 (suivant nombre de coureurs partants)

Dernier départ : 16h00




Arrivée : Allée des Roseaux, Cagnac les Mines





2ème Tour Carmausin Ségala										
CLM Cap'Découverte - Cagnac Les Mines 20,2 km		Kilométrage			Horaires 1er Départ			Horaires Dernier Départ		
Itinéraire	Indication	Partiel	Parcouru	Restant	41 km/h	43 km/h	45 km/h	41 km/h	43 km/h	45 km/h
Départ - Allée Jalabert		0	0	20,2	13:30	13:30	13:30	16:00	16:00	16:00
Allée Jalabert - Parking Ecole (Droite)		1,2	1,2	19	13:31	13:31	13:31	16:01	16:01	16:01
Parking Ecole - D25 (Droite)		0,1	1,3	18,9	13:31	13:31	13:31	16:01	16:01	16:01
D25 - D90 (Droite)		0,3	1,6	18,6	13:32	13:32	13:32	16:02	16:02	16:02
Entrée Blaye Les Mines		0,7	2,3	17,9	13:33	13:33	13:33	16:03	16:03	16:03
D90 - D3 (Gauche)		0,2	2,5	17,7	13:33	13:33	13:33	16:03	16:03	16:03
Sortie Blaye Les Mines		0,3	2,8	17,4	13:34	13:33	13:33	16:04	16:03	16:03
D3 - Route de Labastide Basse - D3		1	3,8	16,4	13:35	13:35	13:35	16:05	16:05	16:05
D3 - Route de Virac (Droite)		2,1	5,9	14,3	13:38	13:38	13:37	16:08	16:08	16:07
	Point Chrono 1	0,3	6,2	14	13:39	13:38	13:38	16:09	16:08	16:08
Route de Virac - D27 (Gauche)		2,2	8,4	11,8	13:42	13:41	13:41	16:12	16:11	16:11
D27 - D3 (Gauche)		1,8	10,2	10	13:44	13:44	13:43	16:14	16:14	16:13
D3 - Route de la Vilandié (Droite)		1,2	11,4	8,8	13:46	13:45	13:45	16:16	16:15	16:15
Route de la Vilandié - D27 (Gauche)	Point Chrono 2	1,6	13	7,2	13:49	13:48	13:47	16:19	16:18	16:17
D27 - D25 (Gauche)		2,5	15,5	4,7	13:52	13:51	13:50	16:22	16:21	16:20
Entrée Saint Sernin Les Mailhoc		0,9	16,4	3,8	13:54	13:52	13:51	16:24	16:22	16:21
Sortie Saint Sernin Les Mailhoc		0,3	16,7	3,5	13:54	13:53	13:52	16:24	16:23	16:22
D25 - Route de Labastide Gab. - D25 (Droite)		2,1	18,8	1,4	13:57	13:56	13:55	16:27	16:26	16:25
Entrée Cagnac Les Mines		0,7	19,5	0,7	13:58	13:57	13:56	16:28	16:27	16:26
D25 - D90 - D25 (Droite)		0,4	19,9	0,3	13:59	13:57	13:56	16:29	16:27	16:26
D90 - Allée des Roseaux (Gauche)		0,2	20,1	0,1	13:59	13:58	13:56	16:29	16:28	16:26
Arrivée Allée des Roseaux		0,1	20,2	0	13:59	13:58	13:56	16:29	16:28	16:26

Dérivation / retour au départ

-  Dérivation/Retour Directeur Sportif
-  Véhicule hors course
-  Dérivation Directeur Sportif vers Arrivée

Plan du site de Départ : Cap'Découverte

PPO Rond-point D25/Entrée Cap'Découverte

Permanence : Maison de la forme

VIP Accueil invité : Tente Cap'Découverte, en face du camping

P Parking organisation : en face du camping

P Parking équipes :
Parking P1, travée L
Avenue Jalabert, partie droite

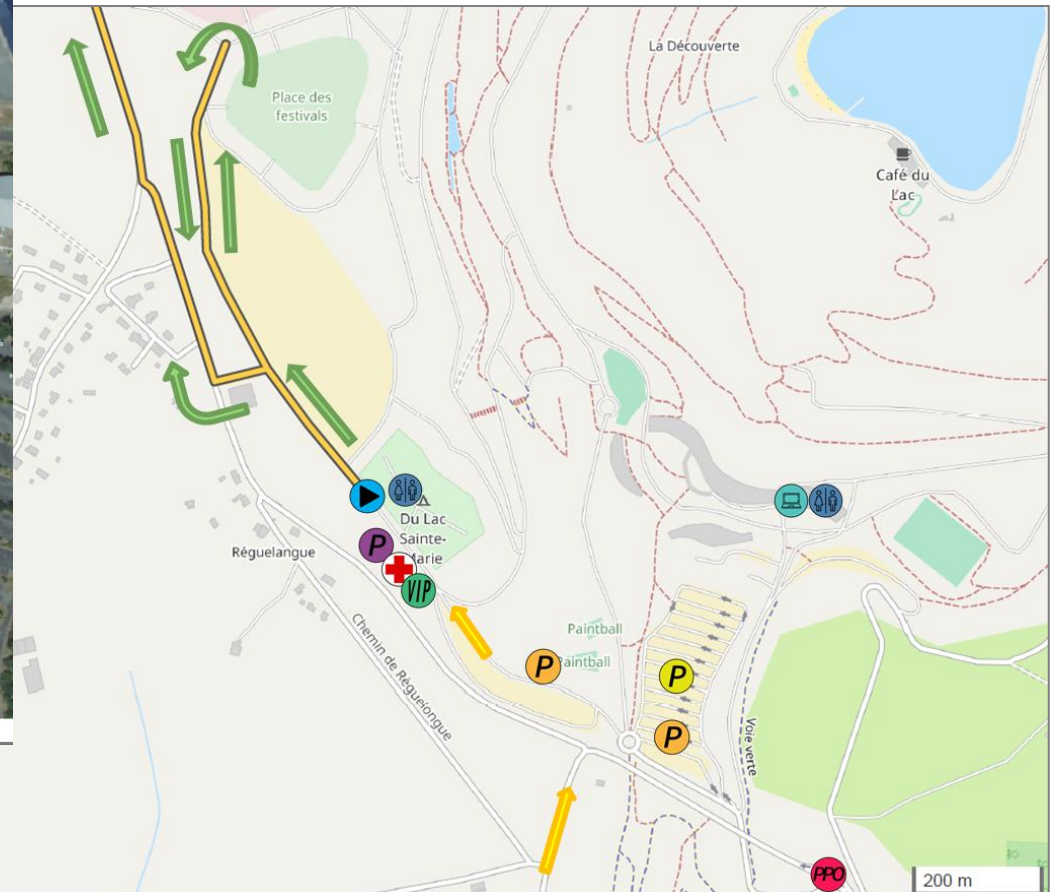
P Parking public :
Parking P1

+ Secours : Parking en face du camping













Sanitaire : Camping

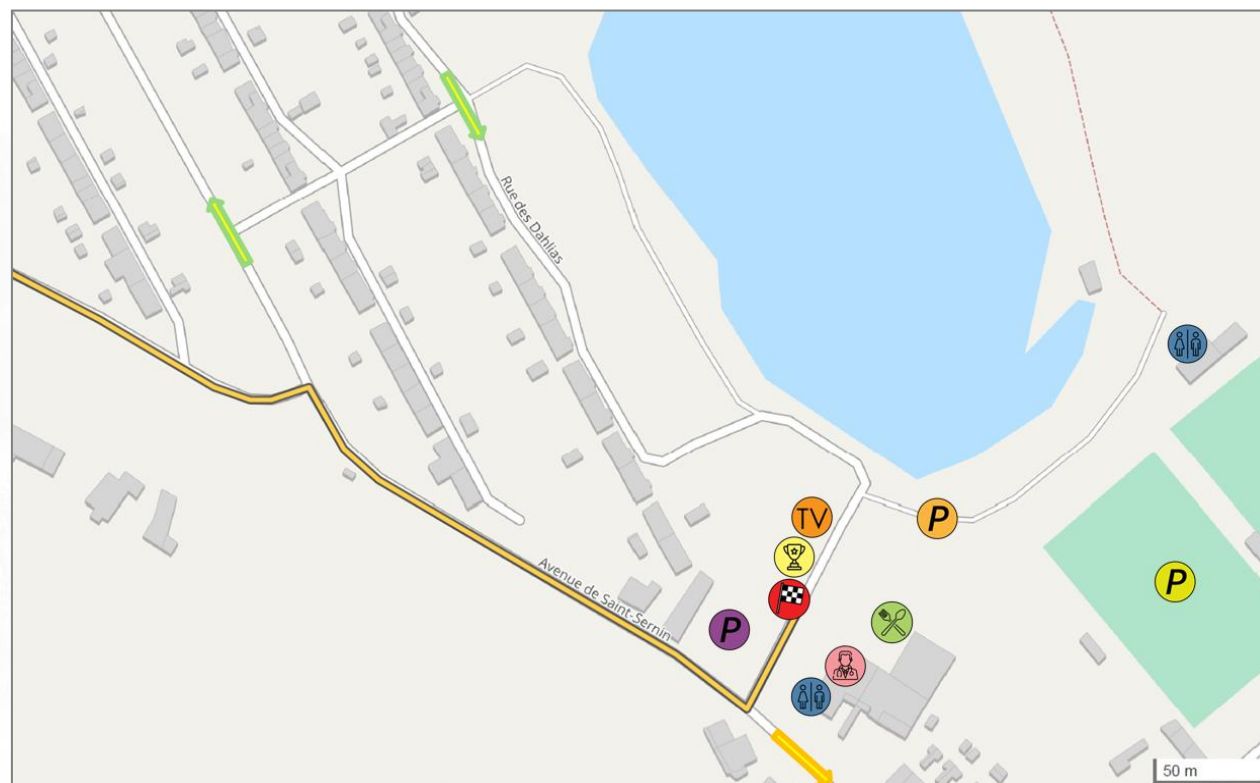
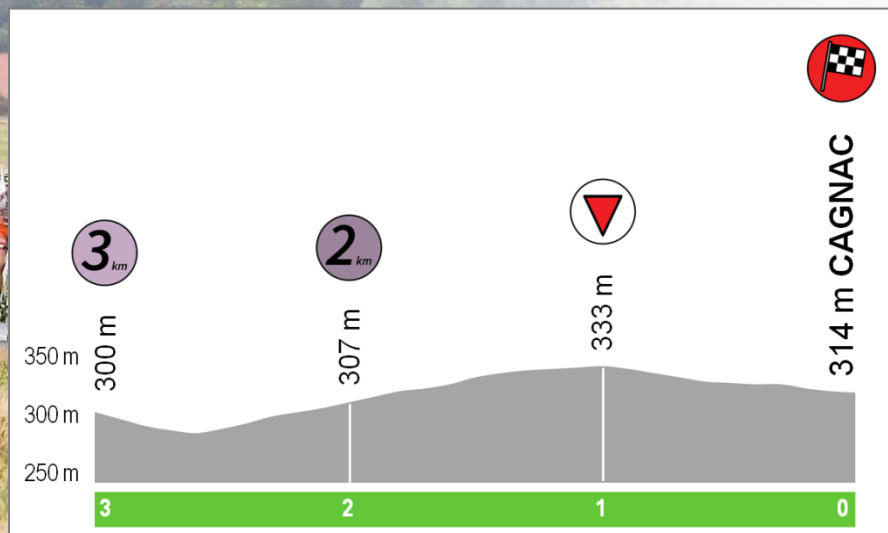
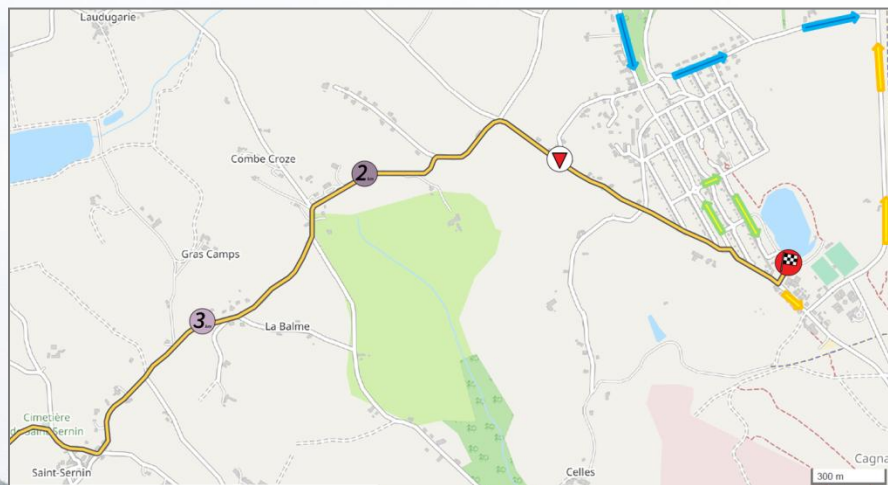
→ Sens de la course

→ Retour Directeur Sportif



Plan du site Arrivée : Cagnac les Mines

-  Arrivée : Allée des Roseaux
-  Dérivation des directeurs sportifs à 50m tout droit
-  Ecran Géant : Allée des Roseaux
-  Podium : Allée des Roseaux
-  Buvette : Allée des Roseaux
-  Parking organisation : Allée des Roseaux
-  Parking équipes : Allée des Roseaux
-  Parking public : Allée des Roseaux
-  Sanitaire : Salle polyvalente, Avenue de Saint Sernin
-  Contrôle médical : Salle polyvalente, Avenue de Saint Sernin
-  Dérivation Directeur Sportif vers Arrivée
-  Véhicule hors course



Etape 2 : Epreuve en ligne - Le Garric / Carmaux

Dimanche 10 Juillet 2022 - 125,8 Km



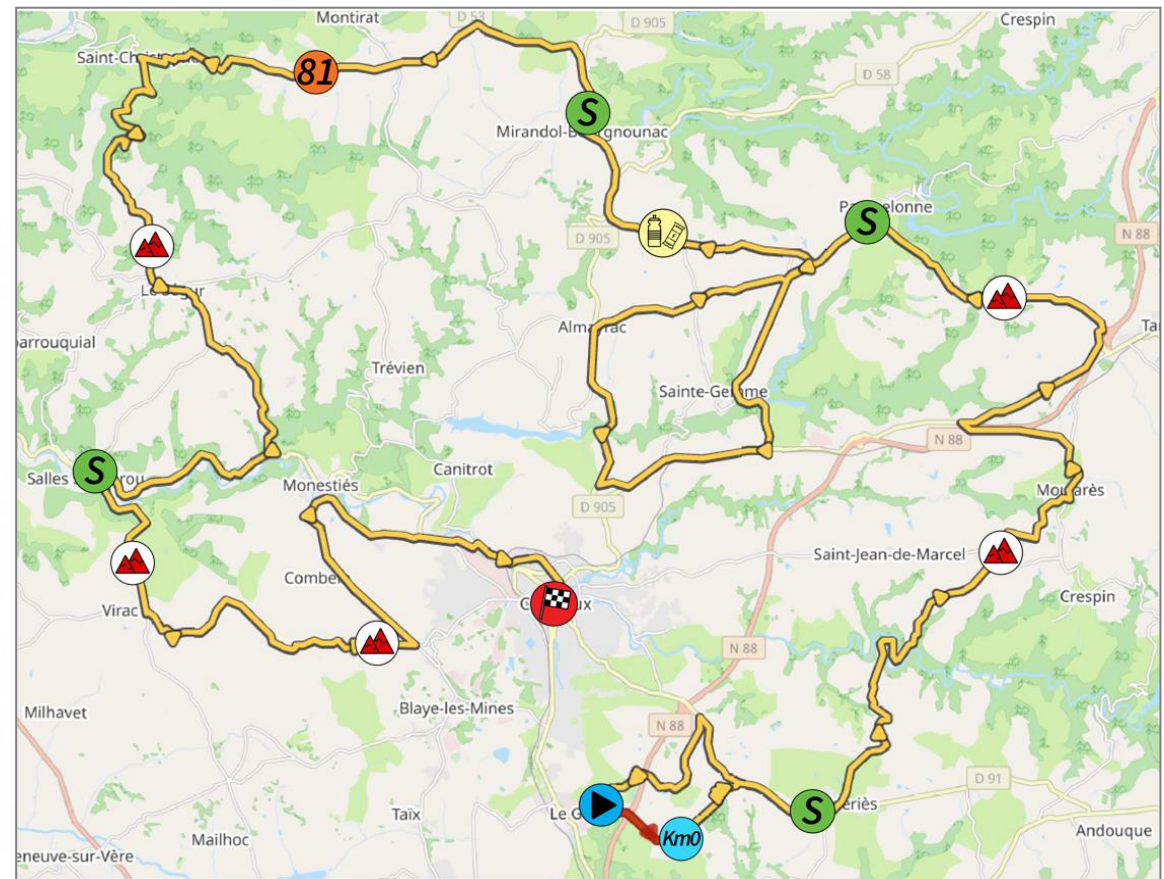
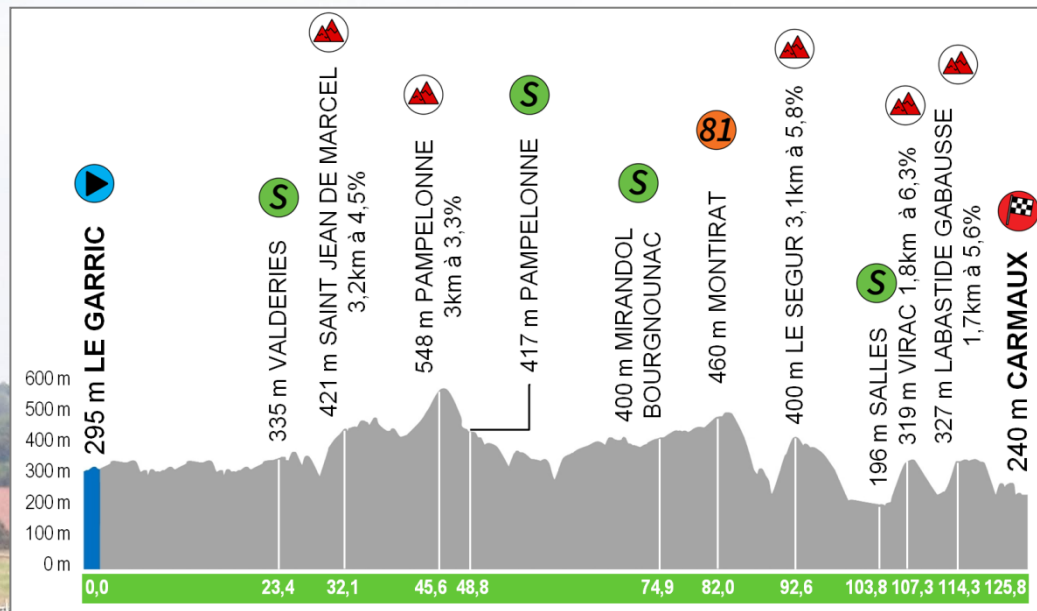
Rond-Point D988/D25
Site de départ : Rue Jules Ferry,
81450 Le Garric



Signature des coureurs de 11h45 à 12h45
Zone de Signature : Rue Jules Ferry
Appel des coureurs 12h50

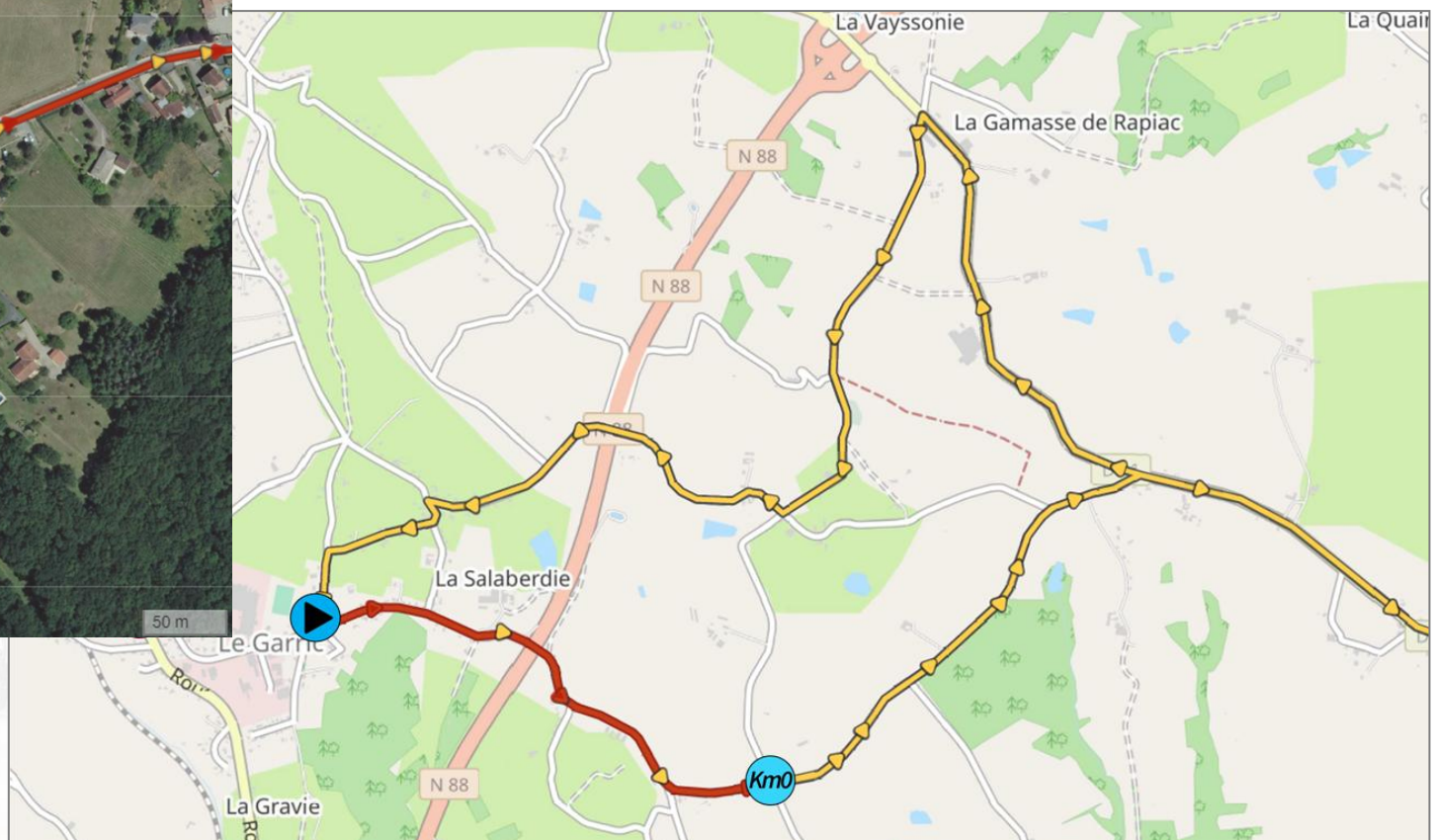
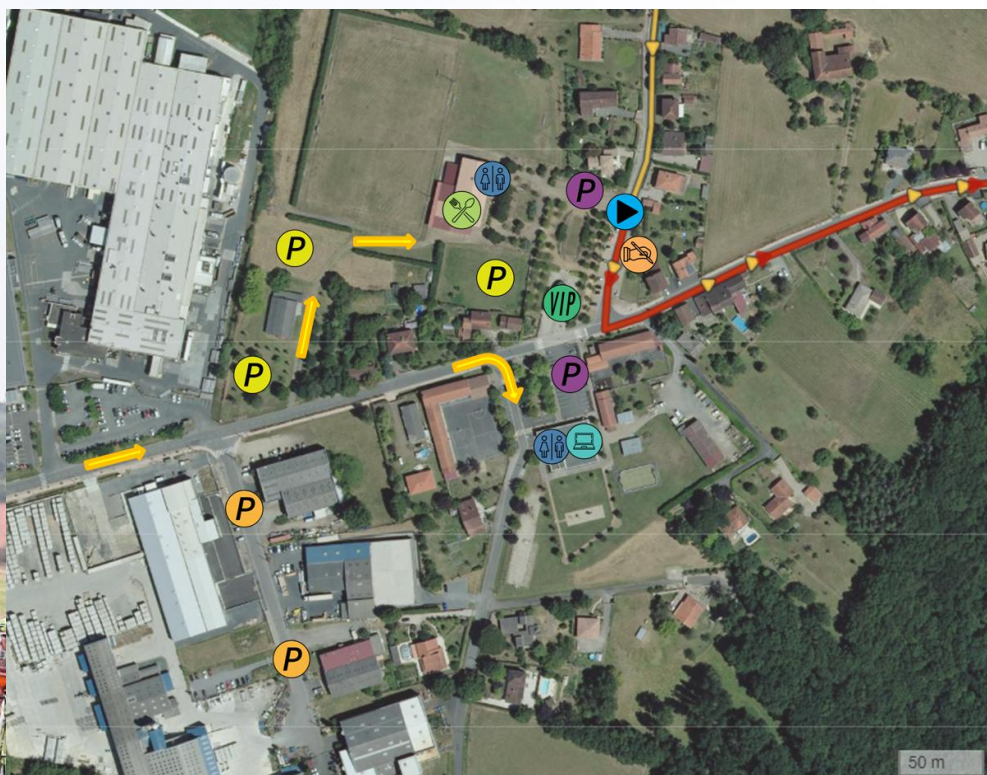


Rassemblement et départ fictif :
13h00, Rue Jules Ferry
Fictif 2,1 km, départ réel 13h05



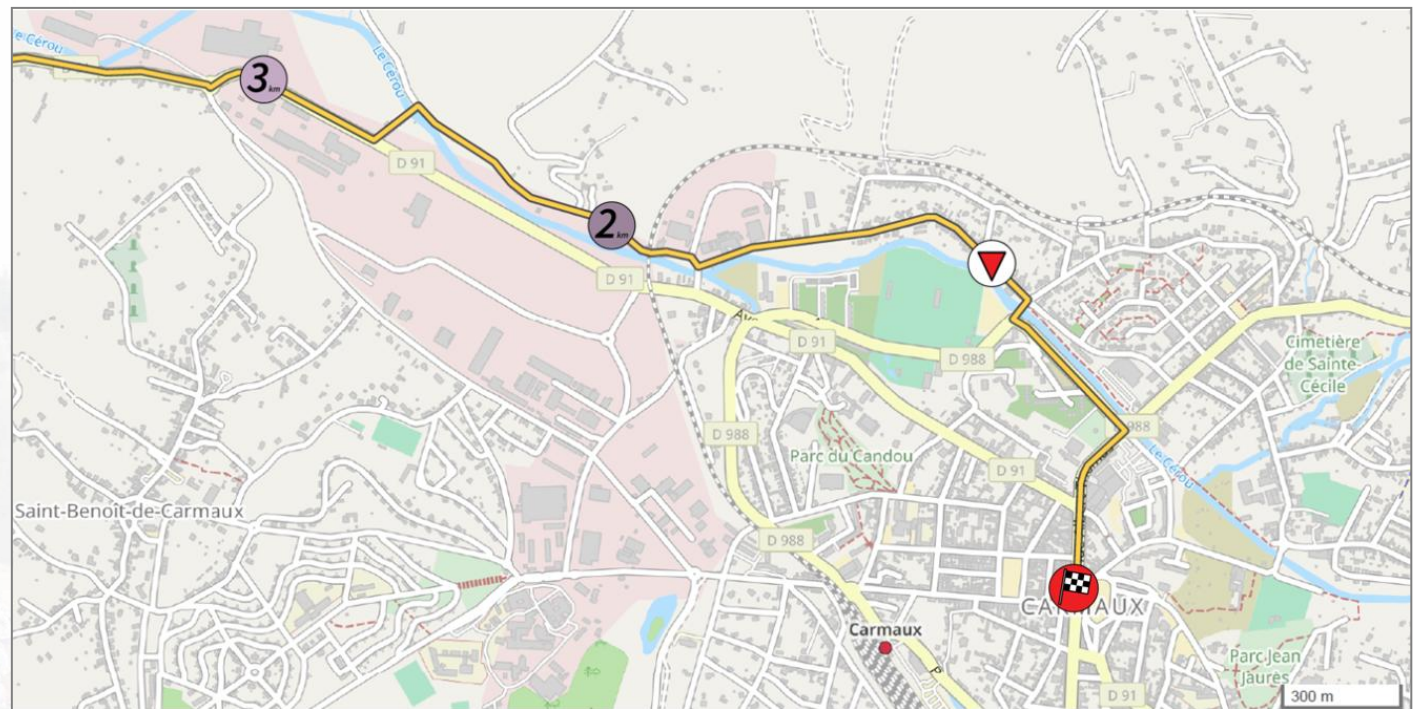
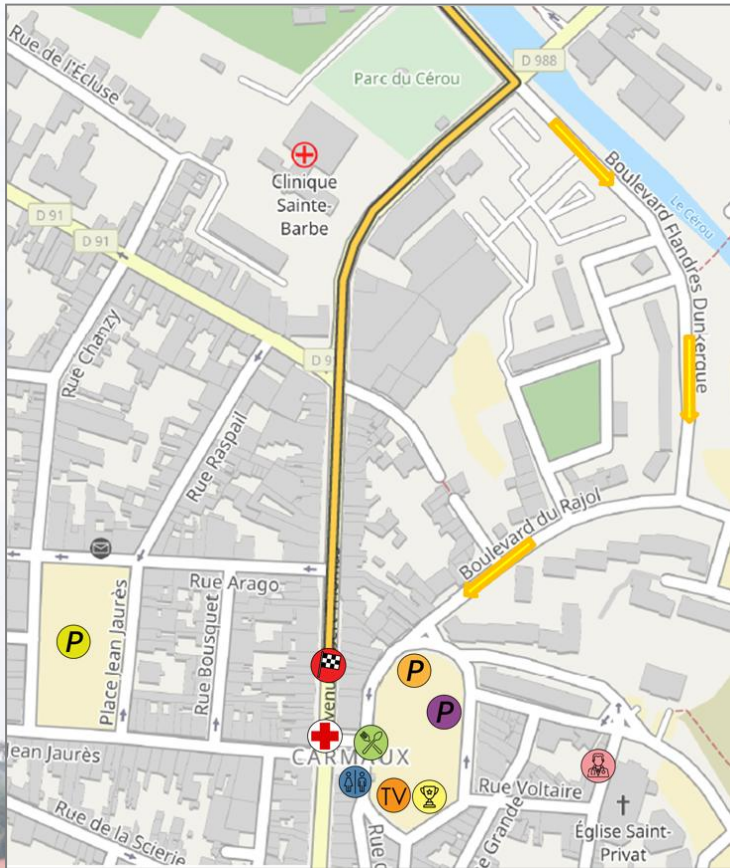
Plan du site de Départ : Le Garric

-  Rond-Point D988/D25
-  Permanence : Salle Lucie Aubrac, Place René Cassin
-  Accueil invité : Rue Jules Ferry
-  Podium signature : Rue Jules Ferry
-  Parking organisation avant : Salle Lucie Aubrac, Place René Cassin
-  Parking organisation arrière : Salle des sports, entrée par route de Valderiès
-  Parking équipe : Rue Pierre et Marie Curie
-  Parking public : Salle des sports, entrée par route de Valderiès
-  Sanitaire : Salle des sports, Rue Jules Ferry



Plan du site Arrivée : Carmaux

-  **Arrivée** : Avenue Albert Thomas
-  **Dérivation des directeurs sportifs** à 400m tout droit
-  **Ecran géant** : Place Gambetta
-  **Podium** : Place Gambetta
-  **Parking organisation** : Place Gambetta
-  **Parking équipes** : Place Gambetta
-  **Parking public** : Place Jean Jaurès
-  **Sanitaire** : Place Gambetta
-  **Contrôle médical** : 6 Rue du Chanoine Frayssinet
-  **Buvette** : Place Gambetta





ORGANISATEURS

Ségala Cyclisme Organisation

SIGAL Jean Marie – Président

SIGAL Nicolas – Directeur de l'organisation

Tél : 06 43 71 27 23

BESSETTES Philippe – Directeur de l'organisation

Tél : 06 30 40 56 97

E-mail : tourcarmausinsegala@gmail.com

Directeur de la course : _____ Daniel BELLANTONIO

Relation équipes : _____ Philippe BESSETTES

Relation presse : _____ Mélanie COMBES

Responsable protocole : _____ Doriane SUC

Responsable hébergement : _____ Clément BESSETTES

Responsable restauration : _____ Roselyne POUX

_____ Joselyne ROZIERES

Responsable des sites départs : _____ Philippe BESSETTES

Responsable des sites d'arrivée : _____ Clément BESSETTES

Responsable sécurité : _____ Richard ABADI

Relation arbitres : _____ Philippe BESSETTES

Réfèrent COVID : _____ Philippe BESSETTES

Responsable bénévoles : _____ Nicolas SIGAL

Échelon Course

Voiture ouvreuse : _____ Jean MARAVAL

Assistance dépannage neutre : _____ Alain BILES

Moto Information : _____ Christophe GARRANS

Moto ardoisier : _____ Serge GRANIZO

Ardoisière : _____ Valérie CAMPISTROUS

Régulateur : _____ Didier TIFFON

Liaisons radio : _____ Alain BILES

Médecins : _____ Michel VIALAS / Dominique BERTHIN

Ambulances : _____ FSSA

Voiture balai : _____ Sofian et Hugo ABADI

Classement photo finish : _____ STSport

Information course : _____ Mélanie COMBES

Speaker officiel : _____ Nicolas CAILLE

Photographes : _____ Cloé COLINET / Eva OURLIAC

FÉDÉRATION

Fédération française cyclisme

FOUREZ Alexandre

Coordinateur Route FFC

Tél : 06.99.15.94.21

E-mail : a.fourez@ffc.fr

DISPOSITIF DE SECOURS

Service médical

Le service médical sera suivi par les Docteurs **Michel VIALAS** et **Dominique BERTHIN**

Deux ambulances de l'association FSSA assureront l'accompagnement de l'épreuve pour une éventuelle intervention et évacuation vers l'hôpital le plus proche si nécessaire après avis du médecin.

Urgences

- ▶ Polyclinique Sainte-Barbe - 2 Avenue de Neckarsulm, 81400 Carmaux - 05 63 80 28 00
- ▶ Centre Hospitalier d'Albi - 22 Boulevard Général Sibille, 81000 Albi - 05 63 47 47 47

PARTENAIRES INSTITUTIONNELS



SPONSORS OFFICIELS



Groupama



Concession FORD | 81380 LESCURE D'ALBIGEOIS
AUTO SERVICES ALBI | 05.63.45.26.26



PACK SPONSORS



Emmanuel RIOS
Plomberie - Chauffage - Electricité
Energies renouvelables - Dépannage
Zinguerie - Contrat d'entretien



DONATEURS - BIENFAITEURS



BOULANGERIE DES LICES
Francis DALET



Le Fournil De Martial
Boulangerie artisanale à Partignoles
Ouvrez à 07.30 le mercredi
3 rue Eustache de Beaumarchais, 81290 Partignoles - 06 33 65 75 27

BOUCHERIE HENRIQUES
30 Rue de la Briqueterie
81400 Carmaux
05 63 76 52 01



FOURNISSEURS



TROPHÉES SPORTS 82
RÉCOMPENSES SPORTIVES
TOUTES DISCIPLINES

LES MEDIAS





COORDINATEUR ROUTE

Alexandre FOUREZ

a.fourez@ffc.fr

+33 (0)1.81.88.09.35 / +33 (0)6.99.15.94.21

Vélodrome National de Saint-Quentin-en-Yvelines

1, rue Laurent Fignon

78180 Montigny le Bretonneux

<http://www.ffc.fr>